

# Vers une règle plus stricte sur le salaire minimum

*LUXEMBOURG/UE - Les 27 pays membres de l'UE ont adopté une position commune sur de nouvelles règles visant à améliorer les bas salaires en Europe.*



Les Vingt-Sept sont historiquement très divisés sur le sujet et les salaires minimaux varient grandement au sein de l'UE, allant de 312 euros en Bulgarie, à 2 142 euros au Luxembourg. (photo: Pexels)

## Une faute?

Signalez-la-nous!

Les 27 pays membres de l'UE ont adopté, lundi, une position commune sur de nouvelles règles européennes visant à améliorer les bas salaires en Europe, une posture considérée comme un pas en avant contre le dumping social. «Le travail doit payer. Nous ne pouvons pas accepter que des personnes qui s'investissent totalement dans leur travail, vivent toujours dans la pauvreté», a déclaré Janez Cigler Kralj, ministre slovène des Affaires sociales, cité dans un communiqué. Les Vingt-Sept sont historiquement très divisés sur le sujet en raison de la diversité des systèmes nationaux de fixation des rémunérations et les salaires minimaux varient grandement au sein de l'UE, allant de 312 euros en Bulgarie, à 2 142 euros au Luxembourg.

PUBLICITÉ

La proposition législative de la Commission européenne, présentée en octobre 2020, prévoit des règles contraignantes pour les 21 pays de l'UE déjà dotés d'un salaire minimum afin de favoriser leur augmentation, mais ne fixe pas de seuil minimum européen uniforme. Le texte n'oblige pas non plus à introduire un salaire minimum dans les six pays qui n'en disposent pas (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède).

## *Une plus grande transparence*

Pour les pays dotés d'un salaire minimum, le texte imposera une plus grande transparence et une meilleure gouvernance dans leur fixation, avec «des critères clairs et stables» en fonction notamment du niveau de richesse et de la productivité. Il obligera à la «réévaluation régulière» des salaires minimums avec l'implication des partenaires sociaux. La proposition encourage les négociations collectives sur les salaires et réclame un plan d'action aux États membres où moins de 70% des salariés sont couverts par une convention collective. Elle contraint aussi les 27 à rendre compte de façon annuelle sur leurs mécanismes de fixation des salaires.

Si des pays, comme la France, poussent pour «faire converger» les bas salaires aussi rapidement que possible, d'autres freinent. L'Europe de l'Est craint un rattrapage rapide qui réduirait sa compétitivité. Les pays scandinaves s'opposent à toute intervention étatique et à une remise en cause de leur modèle social, basé sur des conventions collectives, qui a fait ses preuves.

Le compromis trouvé lundi a finalement bénéficié d'un «large soutien» parmi les pays membres. La position commune des États membres, qui valide l'essentiel de ce texte, va permettre d'engager une négociation avec le Parlement européen qui a adopté sa position fin novembre. Une fois un accord trouvé, les États membres auront deux ans pour transposer la législation dans leur droit national.

(nc/L'essentiel/afp)